

Les négociateurs : Audrey Saada (Siège), Jean Vary (TRT-Fr) et Lionel THAVOT (TRT-Fr)

Ce mercredi 13 février 2013, la direction a annoncé ses troisièmes et dernières propositions salariales très légèrement en hausse mais encore loin des revendications de la CFDT tant sur la nature (pas d'AG pour tous, pas de réintégration de la Part variable dans le salaire de base, ...) que sur le volume des augmentations.

MESURES DE LA DIRECTION (13/02/2013)

Les augmentations de salaires (en % de la Masse Salariale) :

Mensuels = 3,1% au total (application au 01/01/2013) :

- Augmentation Générale (AG) de **1,4%** pour l'ensemble des niveaux I à V avec un **talon de 38€** (+1€ par rapport à 2012);
- Augmentation Individuelle (AI) de **1,5%**;
- Promotion-Mobilité : **0,2%**;
- Plancher 13^{ème} mois : 2370€ comme en 2012. Le versement de la différence entre le 13^{ème} mois réel et ce plancher sera versé en une fois sur la paie de mai 2013.

Ingénieurs et Cadres (I/C) = 3,1 % au total (application au 01/01/2013):

- Augmentation Individuelle (AI) : **2,9%** ;
- Promotion-Mobilité : **0,2%**.

Les mesures supplémentaires :

- **Crédit spécifique de 0,1%** pour corriger les déséquilibres, en priorité les promotions en termes d'égalité professionnelle Homme/Femme ;
- **Jeunes en contrat d'apprentissage, alternance et professionnalisation** : application de l'Augmentation Générale issue des mensuels (1,4% avec 38€ mini. et application d'un 13^{ème} mois mais sans plancher) ;
- **Un examen sur la situation des salariés**, notamment les seniors, **qui n'auraient pas eu d'augmentation individuelle sur les 2 dernières années** ;
- **Le barème des indemnités kilométriques** pourrait être revalorisé en 2013 selon l'évolution des barèmes de l'ACOSS (sécurité sociale);
- **Communication de la grille 2013** des salaires d'embauche lorsqu'elle sera revue en avril ou mai 2013;
- **Ouverture de la négociation sur le plan d'actions triennal dans le domaine de l'égalité professionnelle** entre les femmes et les hommes (1^{er} trimestre 2013).

Les mesures non-retenues :

- Pas de prise en charge du jour de solidarité;
- Pas de réintégration même partielle de la part variable (PV) dans le salaire de base ;
- Pas de salaire d'embauche des I/C a minima au PMSS (3086 €/mois brut);
- Pas d'application de la politique salariale Thales en plus des minima conventionnels du 01/01/2013. En clair, si les minima augmentent dans la métallurgie, les mesures de Thales seront d'autant réduites.
- Pas d'augmentation minimum égale à la moyenne de la catégorie pour tout salarié évalué en adéquation ou plus. Pour les I/C, la direction étudie cependant une AI minimum en cas d'attribution d'une AI ;
- Pas de salaire en dessous de 2200 € brut/mois hors 13^{ème} mois et PA (prime d'ancienneté) ;
- Pas de Déplafonnement du montant cumulé Intéressement + Participation (toujours limité à 4% max.).

RECHERCHE



COMMENTAIRES CFDT



La CFDT constate que la direction est revenue à de meilleures dispositions en dégageant un budget spécifique pour la Promotion/Mobilité (0,2%). Cela permettra de bien distinguer les deux mesures en évitant de "ponctionner" les AI pour réaliser des promotions.

La CFDT note un effort de la direction envers les plus bas salaires en augmentant le talon (+1€), augmentation malheureusement insuffisante pour toucher un nombre significatif de salariés. Par contre, son refus de mettre en place un salaire plancher, que nous demandions à 2200€, est regrettable. En ce qui concerne les Ingénieurs et Cadres, la direction n'a pas bougé : refus de réintégration en tout ou partie de la Part Variable dans le salaire de base et refus d'attribuer un minimum d'augmentation si l'évaluation est au moins égale à "adéquation". Les Ingénieurs et Cadres, comme les autres salariés, sont impactés par l'évolution du coût de la vie.

En conclusion, la CFDT estime que des avancées ont été obtenues. Celles-ci ne sont certainement pas étrangères au rapport de force qui a été mené par l'Intersyndicale CFDT-CGC-CGT du Groupe pour imposer que les salariés soient de nouveau au coeur des préoccupations de la nouvelle direction. Cependant, la poursuite de l'individualisation de certaines mesures, notamment pour les I/C, et le manque de volonté de relever de manière significative les très bas salaires, nous interroge sur la signature d'un protocole d'accord sur la politique salariale 2013.

Les JRTTs seront mis dans les compteurs de e-admin d'ici fin février- début mars (11 JRTT pour Mensuels et I/C en forfait heure et 10 pour les autres) .

Pour mémoire, les fermetures (6 j.) :

4 jours RTT collectifs : du jeudi 26 au mardi 31 décembre 2013 (Noël).

2 jours de fractionnements : le mardi 24 décembre 2013 et le vendredi 10 mai 2013.

Le lundi de pentecôte sera travaillé au titre de la journée de solidarité.

**Une difficulté, un problème,
Contactez la CFDT !**

Un salaire décent,
c'est normal

